

**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION DU CENTE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
~ SÉANCE DU 20 JUILLET 2020 ~**

L'année deux mille vingt, le 20 juillet à 20 h30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Yannick TORRES, Président.

Étaient présents : M. TORRES Yannick (Président), Mme BERTHOLIER Sophie, Mme PARIZE Candida, Mme DESGRANGES Marie Suzanne, Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme KAPUSTIC Gisèle, Mme VANNIER Pierrette, M. LE DROUMAGUET Christophe, Mme VAN DAMME MERLET Valérie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEFEVRE Charlotte, Mme MERIGUET Célyne, Mme COPPE Pascaline, Mme LAURET Virginie, Mme DUPOND Delphine, Mme FILIPPINI Anne-Sophie, Mme DAVEAU Sabine.

Secrétaire de Séance: Mme DESGRANGES Marie Suzanne.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

ORDRE DU JOUR:

- ◆ Elections des vices- présidentes
- ◆ Délégations au président
- ◆ Compte de gestion 2019
- ◆ Compte administratif 2019
- ◆ Affectation du résultat
- ◆ Subventions aux associations
- ◆ Budget primitif 2020
- ◆ Questions diverses.

1- ELECTIONS DES VICES-PRESIDENTES:

Monsieur TORRES Yannick, Président du C.C.A.S., rappelle que les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Après un appel de candidature, Madame BERTHOLIER Sophie se déclare candidate au poste de 1^{er} vice-président et Madame PARIZE Candida se déclare candidate au poste de 2^{ème} vice-président :Il est procédé au déroulement du vote.

- Élection du 1^{er} vice-président:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 09
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 09
- majorité absolue : 05

A obtenu : Madame BERTHOLIER Sophie: 09 voix

Madame BERTHOLIER Sophie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{ère} vice-présidente du C.C.A.S. au premier tour.

- Élection du 2^{ème} vice-président:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 09
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 09
- majorité absolue : 05

A obtenu : Madame PARIZE Candida : 09 voix

Madame PARIZE Candida, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} vice-présidente du C.C.A.S. au premier tour.

2- DELEGATIONS AU PRESIDENT:

Vu les articles L.2122-22, 4e modifié par la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 et L.21122-23 du code général des collectivités territoriales, afin de charger le président, pour la durée de son mandat, et par délégation des membres du C.C.A.S., de prendre un certain nombre de décisions.

Conformément à l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par les membres du C.C.A.S. pourront faire l'objet de l'intervention des vice-présidentes en cas d'empêchement de la présidente.

Monsieur le Président propose aux membres du C.C.A.S.:

- 1- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 3- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 000 € T.T.C.,
- 4- De réaliser les bons alimentaires aux personnes en difficultés pour un montant maximum de 100 euros par personne et par bon.
- 5- D'accepter l'ensemble des demandes d'admission à l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes de 60 ans ou plus, après examen des dossiers par le Président ou ses vice-présidentes.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration du C.C.A.S. et après en avoir délibéré, Il est procédé au vote à mains levées : Pour : 09, Contre : 0, Pas d'abstention. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



Arrivée de Mme MERIGUET Célyne à 20h45



3- COMPTE DE GESTION 2019:

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2019 du C.C.A.S. dressé par le Receveur Municipal dont le résultat est identique au compte administratif 2019 dressé par Monsieur le Président.

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018 :

- Investissement + 0,00 €
- Fonctionnement + 13 085,92 €
- Excédent..... 13 085,92 €
- Part affectée à l'investissement exercice 2019..... 0 €

Résultat de l'exercice 2019 :

- Investissement + 0,00 €
- Fonctionnement + 3 472,25 €
-
- Excédent 3 472,25 €

Résultat de clôture de 2019 :

- Investissement +0 €
- Fonctionnement + 16 558,17 €
-
- Ce qui représente un excédent de clôture 16 558,17 €

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité après délibération que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence de Madame BERTHOLIER Sophie, Vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Yannick TORRES, Président, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,

1 °) Constate que le compte administratif fait apparaître

Montant des résultats cumulés au 31 Décembre de l'exercice précédent :

- Excédent de la section d'investissement +0,00 €
 - Excédent de la section de fonctionnement + 13 085,92 €
 - Excédent de clôture + 13 085,92 €
- Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
Au cours de l'exercice 0,00 €

Opérations budgétaires de l'exercice :

- Dépenses d'investissement 0,00 €
- Recettes d'investissement..... 0,00 €
- Excédent d'investissement..... 0,00 €

- Dépenses de fonctionnement..... 9 466,63 €
- Recettes de fonctionnement 12 938,88 €
- Excédent de fonctionnement..... + 3 472,25 €

- Résultat de l'exercice – Excédent..... 3 472,25 €

Résultats comptables cumulés au 31 Décembre de l'exercice :

- Excédent d'investissement 2018 +0,00 €
- Excédent d'investissement 2019 +0,00 €
- Excédent de clôture d'investissement +0,00 €
- Excédent de fonctionnement 2018 + 13 085,92 €
- Part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement... 0,00 €
- Excédent de clôture de fonctionnement 2019 + 3 472,25 €

- Excédent de clôture global + 16 558,17 €

Montant des restes à réaliser en investissement :

- Dépenses d'investissement 0,00 €
- Recettes d'investissement..... 0,00 €
- Résultat comptable des restes à réaliser 0,00 €

Montant des restes à réaliser en fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement 0,00 €
- Recettes de fonctionnement 0,00 €
- Résultat comptable des restes à réaliser 0,00 €

Résultats cumulés en fin d'exercice :

- Excédent des restes à réaliser +0,00 €
- Excédent d'investissement..... +0,00 €
- Besoin de financement des opérations d'investissement 0,00 €
- Excédent de fonctionnement..... + 16 558,17 €
- Excédent de fonctionnement disponible + 16 558,17 €

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au moment du vote du compte administratif 2019 du C.C.A.S., Monsieur le Président s'est retiré conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif 2019 du CCAS est adopté à l'unanimité.

5- AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de + 16 558,17 €

Constatant les résultats suivants :

Solde d'exécution de fonctionnement

- Résultat de l'exercice + 3 472,25 €
- Résultats antérieurs reportés + 13 085,92 €
- Résultat à affecter + 16 558,17 €

Solde d'exécution d'investissement

- Excédent de financement +0,00 €
- Résultats antérieurs reportés +0,00 €
- Résultat à affecter – Excédent de financement +0,00 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

- Excédent de financement +0,00 €

Il apparaît un besoin de financement net égal à.....0,00 €

Après délibération, les membres du CCAS décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation

- Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement0,00 €
- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021)0,00 €
- Report en fonctionnement Recettes 002.....+ 16 558,17 €

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés les subventions aux associations suivantes :

Article 6573ADAPEI 77	500,00 €
Article 6574Épicerie solidaire	1 000,00 €
Article 6574Secours populaire	200,00 €
Article 6574Croix rouge	300,00 €
Article 6574A.F.S.E.P.	100,00 €
Article 6574Fond de solidarité ERDF ~ GRDF	400,00 €

M. le Président précise que les subventions restent identiques à celles de l'année précédente. Il ajoute qu'une subvention est à l'étude pour l'année 2021 pour une association des aides-soignants de l'hôpital de Fontainebleau.

Mme la vice-présidente ajoute que des bons seront réalisés pour les restaurants du cœur, à l'identique de ce qui était réalisé les années passées.

7- BUDGET PRIMITIF 2020.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. votent à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2020 du CCAS arrêté à la somme de **28 558,17 €** pour les dépenses et recettes de fonctionnement et de **0,00 €** pour les dépenses et recettes d'investissement.

8- QUESTIONS DIVERSES.

Mme Sophie BERTHOLIER fait part du compte rendu de la réunion de la commission « Actions sociales » en date du 21 juillet 2020, comprenant un point sur les actions menées :

- Distribution en BAL d'une lettre de présentation, avec photographies et coordonnées aux personnes inscrites dans le plan « canicule ».
- Distribution en BAL de masques du Département de Seine et Marne.
- Reprise de l'activité « courses » du jeudi matin en bus (Prestation à faire évoluer vers les commerces de proximité).
- Poursuite des ateliers « informatiques », du suivi des situations individuelles complexes.
- Distribution de brumisateurs.
- Permanence des mercredis matins avec rendez-vous repris.
- Visite de personnes vulnérables à domicile (aide à l'élaboration de dossiers administratifs).
- Création d'un support original sur la prévention en période de canicule.
- Prise de contact des partenaires (exemple « juniors – seniors : intervient pour les aides aux personnes pour le ménage, l'aide aux repas).

Et sur les futurs projets :

- Série d'ateliers thématiques avec FACILE, pour les personnes âgées.
- Réunions thématiques (quels sont mes droits en matière de logement, d'aides, etc...) courant octobre, suite à un sondage des personnes et familles concernées qui sera réalisé en août à l'occasion de « l'appel de courtoisie ».
- Choix de deux thématiques retenues en septembre par la majorité des personnes sondées, et contact de l'association FACILE pour la mise en œuvre.
- Cadeau d'anniversaire pour les plus de 90 ans (fleurs ou panier gourmand, avec priorité aux commerces de proximité).

- Projet intergénérationnel à réfléchir.
- Comment mieux communiquer sur le flash de la mairie pour les personnes âgées.
- Projet de « ressourcerie » (lieu d'échanges intergénérationnels avec entraide sur tous les domaines (Des visites sont prévues sur d'autres sites pour regarder comment cela fonctionne).
- Octobre rose : dépistage du cancer du sein.
- Semaine bleue en octobre pour les personnes âgées.
- Collecte de sang envisagée.
- Montgolfière prévue pour les journées du Patrimoine.

Mme Gisèle KAPUSTIC signale que l'association « rompre la solitude » recherche des bénévoles. Elle demande si le ramassage des jouets sera aussi organisé. M. le Président répond affirmativement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La Secrétaire,
Marie Suzanne DESGRANGES

Le Président,
Yannick TORRES